

Les sacs jaunes sont mis gratuitement à la disposition des habitants par la Communauté de communes.

Ils sont disponibles en mairie aux jours et heures d'ouverture.



TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

①

C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ?
DANS VOTRE SAC JAUNE

②

INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE
IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER

③

DÉPOSEZ VOTRE SAC JAUNE DANS UN BAC JAUNE OU PRÉSENTEZ-LE À LA COLLECTE

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET TOUS LES PAPIERS



Emballages en plastique

Papiers

Emballages en carton

Emballages en métal



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER



Ordures ménagères

Objets en plastique

Vaisselle cassée

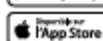


AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



Guide du tri





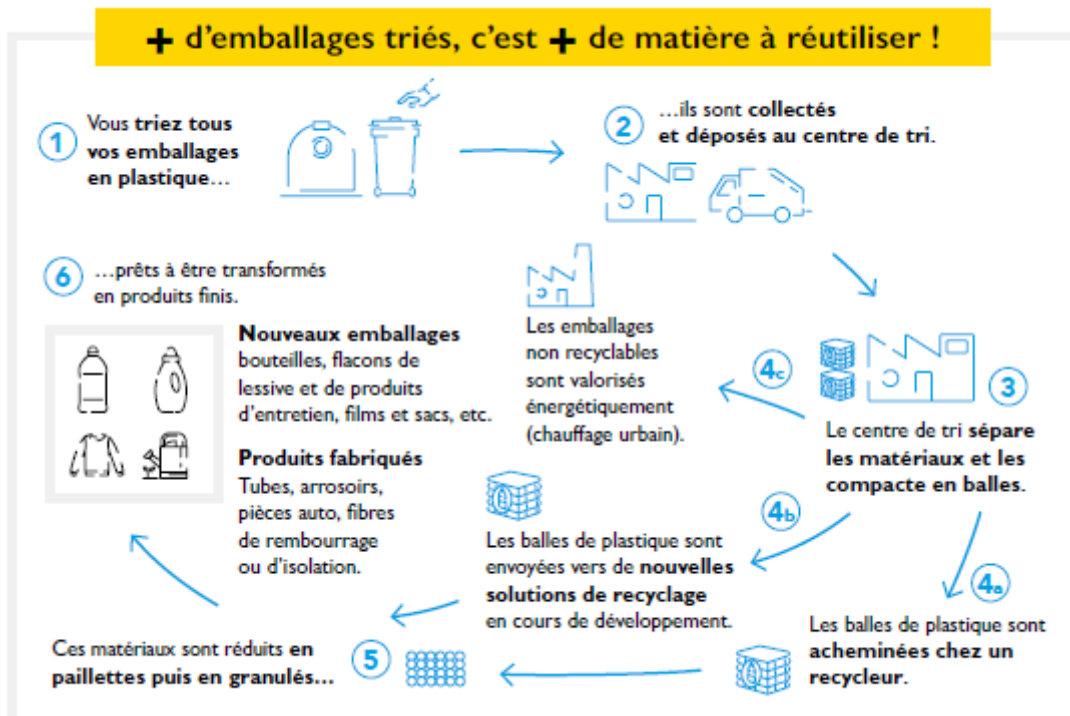
En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.



LES BONS GESTES

Bien les vider, inutile de les laver, les déposer dans le sac jaune séparés les uns des autres. Puis déposer le sac dans le bac jaune ou le présenter à la collecte.

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !



La nouvelle législation impose que les OMR (ordures ménagères résiduelles), c'est-à-dire les sacs noirs classiques passent de 240 kg par habitant à 140, voire 130 kg par habitant. Il est donc fondamental de déposer en sacs jaunes tout ce qui peut s'y trouver, afin de diminuer la quantité de sacs noirs.